

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION
DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE
D'UN VÉHICULE**

Suivant l'arrêté du 23 décembre 2002 annexe 8.

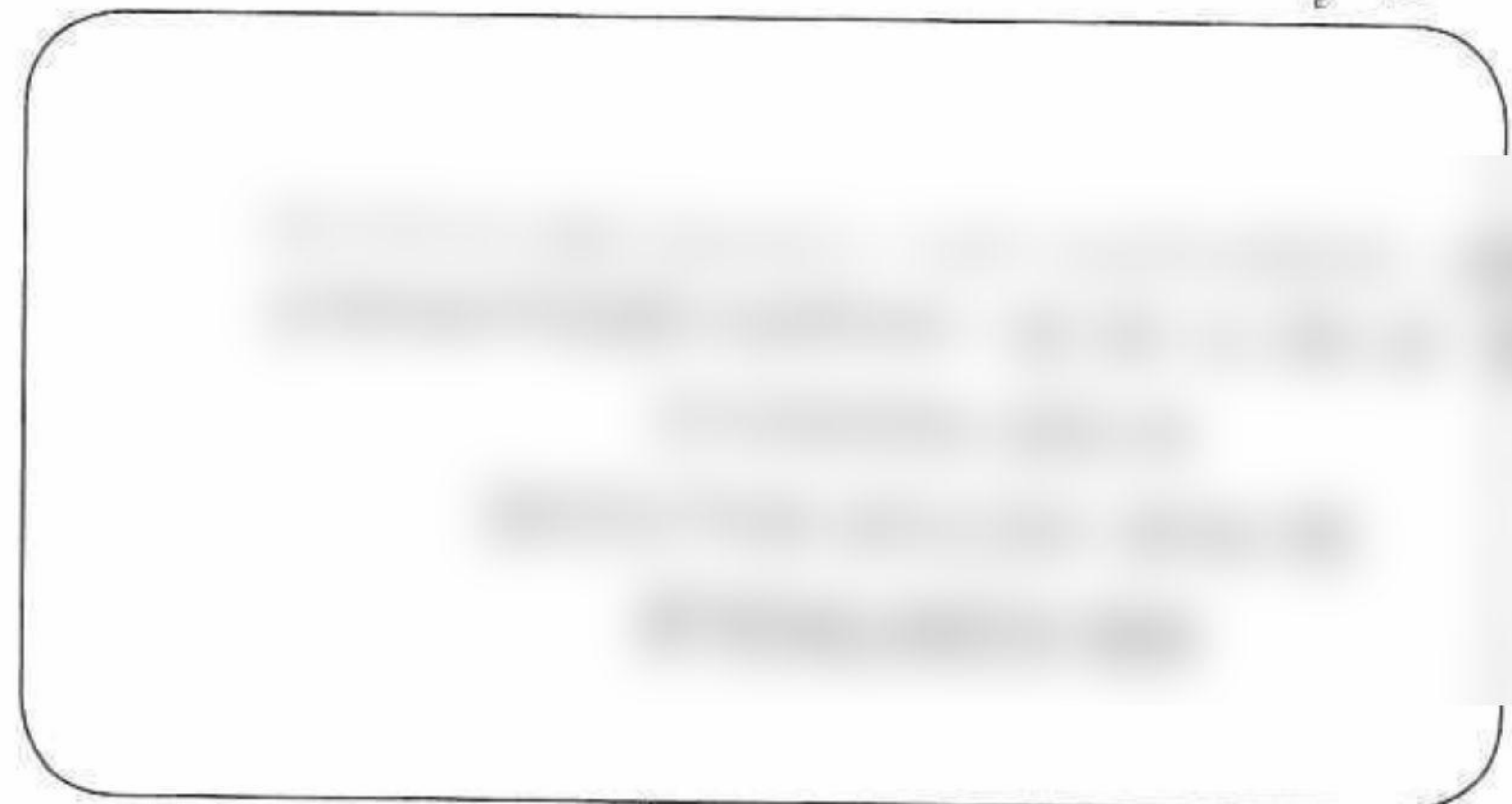
143230.

652676

Échéance de validité de la présente attestation : 17/10/2026

Je soussigné : [Signature]

Station agréée chronotachygraphe : AL42



Vérificateur : M. Costa

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

Véhicule : N3

Marque : Renault

Type : 35mm

N° de série : VF630516851000661

N° d'immatriculation : ET 672 MB

Client : Suez RV

Appartenant à :

Fait le 17/10/2025

Lieu : Ullens

Signature [Signature]